

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
DU 5 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le cinq juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué le trente juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme Edith QUILLE.

Présent(e)s : Mmes et MM. André MONDANGE, Delphine ALBUS, Thierry DARBON, Véronique ROBERJOT, Louis MERCIER, Ken DOYAT, Virginie MONTALON, Farid KIOUDJ, Patricia GEOFFRAY, Cyrille GHEBBANO, Raba IGDERZENE, Edith QUILLE, Bruno DARMON, Brigitte JURY, Sébastien SIMOND, Bouchra BADDY, Gérard GIRAUD, Paola PORTOGALLO, Charles GUIGUI, Sylvie FONTAINE, Paul FAYOLLE, Jean-Paul IMBLOT, Sébastien COURION et Olga DAMIAN.

Excusé(e)s : Sandra DESVIGNES, Angélique AZZOUG, Marie-Isabelle ZAURIN, Dominique FLACHER-LHERMET et Rodolphe MAILLANT.

Pouvoirs : Sandra DESVIGNES donne pouvoir à Patricia GEOFFRAY, Angélique AZZOUG donne pouvoir à Thierry DARBON, Marie-Isabelle ZAURIN donne pouvoir à Sylvie FONTAINE, Rodolphe MAILLANT donne pouvoir à Sébastien COURION et Dominique FLACHER-LHERMET donne pouvoir à Olga DAMIAN.

Cyrille GHEBBANO est élu secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Stéphane SPITTERS déclare installés dans leurs fonctions de membres du Conseil municipal Mmes et MM. André MONDANGE, Delphine ALBUS, Thierry DARBON, Véronique ROBERJOT, Louis MERCIER, Sandra DESVIGNES, Ken DOYAT, Virginie MONTALON, Farid KIOUDJ, Patricia GEOFFRAY, Cyrille GHEBBANO, Angélique AZZOUG, Raba IGDERZENE, Edith QUILLE, Bruno DARMON, Brigitte JURY, Sébastien SIMOND, Bouchra BADDY, Gérard GIRAUD, Paola PORTOGALLO, Charles GUIGUI, Sylvie FONTAINE, Paul FAYOLLE, Isabelle ZAURIN, Jean-Paul IMBLOT, Sébastien COURION, Dominique FLACHER-LHERMET, Rodolphe MAILLANT et Olga DAMIAN.

2. ELECTION DU MAIRE

La présidence est assurée par Edith QUILLE.

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a

obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs pour constituer le bureau de vote : Delphine ALBUS et Thierry DARBON.

André MONDANGE se déclare candidat au poste de Maire du Péage de Roussillon.

Résultats du vote :

Blancs : 4

Contre : 5

Pour : 20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, déclare Monsieur André MONDANGE, Maire du Péage de Roussillon.

3. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (vingt-neuf élus), soit huit adjoints au Maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints.

Le Maire propose de déterminer à huit le nombre des Adjointes au Maire.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le nombre de huit adjoints est adopté.

4. ELECTION DES ADOINTS AU MAIRE

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

André MONDANGE dépose une liste de huit adjoints :

- Louis MERCIER 1^{er} Adjoint
- Delphine ALBUS 2^{ème} Adjointe
- Thierry DARBON 3^{ème} Adjointe
- Sandra DESVIGNES 4^{ème} Adjointe
- Farid KIOUDJ 5^{ème} Adjoint
- Véronique ROBERJOT 6^{ème} Adjointe
- Ken DOYAT 7^{ème} Adjoint
- Virginie MONTALON 8^{ème} Adjointe

Résultats du vote :

Blancs : 8

Nuls : 1

Pour : 20

Après en avoir délibéré, à la majorité, la liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire, est adoptée à la majorité :

Adjoints	Rang des Adjoints	Délégations
Louis MERCIER	1^{er} Adjoint	Responsable des finances, budget et subventions
Delphine ALBUS	2^{ème} Adjointe	Responsable du développement économique, de l'emploi, de l'insertion, du commerce, de l'artisanat et des marchés
Thierry DARBON	3^{ème} Adjoint	Responsable de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments communaux
Sandra DESVIGNES	4^{ème} Adjointe	Responsable du CCAS, solidarité, politique de la ville, de la santé et des personnes âgées
Farid KIOUDJ	5^{ème} Adjoint	Responsable de l'enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires
Véronique ROBERJOT	6^{ème} Adjointe	Responsable du logement
Ken DOYAT	7^{ème} Adjoint	Responsable du sport, des sports adaptés et du handicap
Virginie MONTALON	8^{ème} Adjointe	Responsable de la culture et de l'éducation populaire

Le Maire indique par ailleurs sa décision de nommer par arrêté municipal trois Conseillers délégués :

- **Patricia GEOFFRAY** : Conseillère déléguée aux loisirs et à la vie associative
- **Cyrille GHEBBANO** : Conseiller délégué à une démocratie vivante, locale et participative.
- **Sébastien SIMOND** : Conseiller délégué à l'environnement, à la transition écologique, à la qualité de vie et à une ville propre.

Pour clôturer la séance, André MONDANGE donne lecture de la charte de l'Elu local.

La séance est levée à 12 h 20.